



## Politique de remboursement

Le parent reconnaît que la Fédération Sportive Salaberry (FSS) est une association à but non lucratif dont la mission est de promouvoir la pratique du sport, principalement chez les enfants, et ce, au meilleur coût possible.

Conséquemment, toute demande de remboursement à FSS sera traitée selon la politique qui suit.

Si le parent payeur demande le remboursement des frais d'inscription avant que FSS ait commencé à exécuter ses obligations, l'annulation de l'inscription s'effectue sans frais ni pénalité pour ce parent et il recevra un remboursement intégral des frais d'inscription.

Si le parent payeur demande le remboursement des frais d'inscription après que FSS ait commencé à exécuter ses obligations, il se verra rembourser les frais d'inscription déduction faite de:

- a) du prix des services qui lui ont été fournis; et
- b) les frais non-remboursables, correspondant aux frais de gestion de FSS, et aux frais d'affiliation auprès de Soccer Canada et Soccer Québec
- C) des frais d'uniforme si ce dernier a été remis.

Pour plus de détails, vous référez au tableau ci-dessous

Catégories	Frais administratifs (Comprennent les frais de gestion de la Fédération Sportive Salaberry, les frais d'affiliation à la FSQ et SC)	Frais d'équipement (Ils sont non-remboursables seulement si l'équipement a été remis au joueur. Comprend l'uniforme (maillot, short, bas) et un ballon.)
U4 à U8	<b>\$40</b>	<b>\$45</b>
U9 à Séniors	<b>\$75</b>	<b>\$70</b>

Prière de noter qu'il ne s'écoule que quelques jours entre le moment où l'inscription est effectuée et le début des services rendus par FSS qui doit affilier le joueur et déboursier les coûts correspondants auprès de la Fédération de soccer du Québec. De plus, l'uniforme du joueur est fourni le plus rapidement possible suivant l'inscription.

Toute demande de remboursement doit être effectuée par écrit à: [tresorerie@fssalaberry.ca](mailto:tresorerie@fssalaberry.ca), [registraire@fssalaberry.ca](mailto:registraire@fssalaberry.ca) et/ou [fssalaberry@gmail.com](mailto:fssalaberry@gmail.com)

Indépendamment du mode de paiement choisi pour acquitter les frais d'inscriptions, les remboursements seront faits selon le mode de paiement ou à la discrétion du club FSS.

La Direction du club de soccer  
de la Fédération Sportive Salaberry